

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB asbl

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la FEI*

RÈGLEMENT PARTICULIER CAHIER DES CHARGES CONCOURS COMPLET

Édition 2024~~32022~~

Print ~~21/05/2024~~~~13/05/2024~~~~29/04/2024~~

📄 Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 083.218.261
✉ info@lewb.be * 🌐 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv * 🌐 www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355

Sommaire

Table des matières

Préambule	45
Code de conduite.....	45
Chapitre I : Généralités	56
ARTICLE 3000 – INTRODUCTION	56
Chapitre II : Structure des concours	56
ARTICLE 3001 – CONCOURS ET SÉRIES.....	56
ARTICLE 3002 – CATÉGORIE DE CONCOURS.....	56
ARTICLE 3003 – CATÉGORIES DE CONCOURS CLASSIC SÉRIE	67
ARTICLE 3004 – RESTRICTION DE PARTICIPATION.....	67
Chapitre III : Administration des concours	78
ARTICLE 3005 – RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ORGANISATEURS	78
ARTICLE 3008 – ACCÈS AUX CONCOURS CLASSIC SÉRIE	78
Chapitre IV : NIHIL	78
Chapitre V : Changement de catégorie	78
ARTICLE 3020 – CHANGEMENT DE CATÉGORIE	78
Chapitre VI : Ethique equestre	89
Code de conduite FEI pour le bien-être du poney.....	89
1. <i>Le bien être en Général</i> :.....	89
2. <i>Aptitude à concourir</i>	9
3. <i>Les concours ne doivent pas être préjudiciables au bien-être des poneys</i>	910
4. <i>Traitement avec humanité des poneys</i> :	10
5. <i>Éducation</i>	1011
Ce code de conduite pour le Bien-être du poney peut être modifié de temps en temps et les avis de tous sont les bienvenus. Une attention particulière sera portée sur les nouvelles découvertes de la recherche et la FEI encourage le mécénat et le support pour les études futures sur le bien-être.	
Chapitre VII : Règles Générales de la Compétition.....	1213
ARTICLE 3028 – CLASSEMENT	1213
ARTICLE 3030 – ANNULATIONS ET MODIFICATIONS AUX INSCRIPTIONS	1213
ARTICLE 3038 – TENUE.....	1213
Chapitre VIII : Phase de dressage.....	13
ARTICLE 3043 – ADMINISTRATION	13
Chapitre IX : Phase de cross-country.....	1314
ARTICLE 3045 – RÈGLES POUR LA PHASE.....	1314
ARTICLE 3046 – PARCOURS	1314
ARTICLE 3048 – CALCUL DU RÉSULTAT	1314
Chapitre X : Phase de saut d'obstacles	1415



LEWB

ARTICLE 3053 – CALCUL DES RÉSULTATS BARÈME A SANS CHRONO SANS BARRAGE.....	14 15
Chapitre XI : Jumpingcross	15
ARTICLE 3054 – NIVEAUX DE DIFFICULTÉS.....	15
ARTICLE 3055 – CALENDRIER ET OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS.....	15
ARTICLE 3056 – INSCRIPTIONS.....	15
ARTICLE 3057 – RANKING	15 16
ARTICLE 3058 – TENUE.....	15 16
ARTICLE 3059 – RÈGLES POUR L'ÉPREUVE DE CROSS-COUNTRY.....	15 16
ARTICLE 3060 – DÉLIMITATION DU PARCOURS DE CROSS-COUNTRY.....	15 16
ARTICLE 3061 – CALCUL DU RÉSULTAT DU CROSS-COUNTRY	15 16
ARTICLE 3062 – EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES.....	16



RÈGLEMENT PARTICULIER CONCOURS COMPLET

PREAMBULE

Ce règlement est applicable à tous les Concours Complets Classic Série, organisés par les clubs et/ou associations, membres de la Ligue Équestre Wallonie Bruxelles, et entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB (www.lewb.be) ; à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.

Ce règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG), le règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la LEWB, de la FRBSE et de la FEI et le Règlement des Concours (RC) de la LEWB

La numérotation des ~~articles-chapitres~~ est alignée aux FEI Rules for Eventing ~~2023~~~~2024~~~~2022~~. Seuls les articles différents par rapport au règlement Eventing FRBSE en cours de validité seront repris dans ce règlement.

Pour tous les cas non-prévus par ce règlement, et en cas de circonstances fortuites ou exceptionnelles, le jury de terrain prendra sa décision dans un esprit sportif, se rapprochant le plus possible de l'intention de ce règlement et des règlements cités à l'alinéa 2 ci-dessus.

Par les abréviations utilisées, il faut entendre :

- La CT : la Commission Technique LEWB de Concours Complet
- Le CO : le Comité Organisateur
- Le TD : le Délégué Technique (Technical Delegate).
- Le GJ : le Jury de Terrain (Ground Jury).
- Le CD : le Chef de piste (Course Designer).

Dans ce règlement le mot « cheval » doit être interprété comme « cheval et/ou poney » selon le cas, sauf où il est évident que ceci n'est pas applicable.

Les mots « athlète », « cavalier », « concurrent » et « participant » doivent être interprétés comme masculin et/ou féminin.

Tous les règlements Classic Série, leurs annexes et modifications éventuelles seront publiés sur le website de la LEWB « www.lewb.be » ainsi que toute autre information dont la publication est exigée dans ce règlement.

CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres, le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers/athlètes, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction durant les entraînements et la pratique des sports équestres ainsi que sur le développement des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doivent tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
9. Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous leur juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours régionaux, communautaires, nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours seront continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 3000 – Introduction

Nihil

CHAPITRE II : STRUCTURE DES CONCOURS

Article 3001 – Concours et séries

3001.2 Concours Classic Série

Les Concours Classic Série sont organisés selon le RG de la LEWB et ce règlement. Le calendrier est décidé selon la procédure définie dans le RG et le ROI.

Pour tous les concours Classic Série, l'avant-programme doit être approuvé par la Commission comme défini dans le RG.

3001.3 Championnats de la LEWB

~~3001.3.5~~ — Les Championnats de la LEWB sont organisés pour les catégories Juniors et Seniors. Ils sont proposés à l'O.A. par la Commission Technique avant d'être approuvés par l'A.G.

Article 3002 – Catégorie de concours

3002.1.1 Concours Complet Classic Série (CCC)

Un CCC est en général un concours de 1 ou 2 jour(s) comprenant le dressage, le cross-country et le saut d'obstacles. La phase de dressage doit précéder la phase de saut d'obstacles et la phase de cross-country. Il est préférable que la phase de saut d'obstacles précède le cross-country.

3002.1.3 Les organisateurs peuvent, pour des raisons d'organisation, inclure un routier (routes et sentiers) dans leur programme. Cela doit être annoncé dans l'AP et le TD doit approuver les conditions techniques ; les points de pénalité etc. encourus ne seront pas comptés dans le résultat final.

3002.1.4 Tout concours Classic Serie doit comprendre au minimum deux hauteurs différentes (par exemple: 60 et 80) avec les différentes séries qui s'y rapportent (par exemple: P60, C60, 60 OPEN, P80, C80 et 80 OPEN)

3002.1.5 Le nombre de partants sur le cross-country, pour les séries dont les trois phases se déroulent sur la même journée, ne peut excéder 275 inscriptions toutes séries confondues. Pour les séries se déroulant sur deux jours, le nombre de partants par jour sur le cross-country ne peut excéder 350 inscriptions toutes séries confondues.

3002.2 Degrés de difficulté

Les difficultés sont spécifiées par la progression des séries.

3002.2.1 Séries pour poneys

- Série Accueil P 40 cm
- Série Niveau 1 P 60 cm
- Série Niveau 2 P 80 cm
- Série Niveau 3 P 90 cm
- ~~Série P 100 cm~~

Pour les séries Niveau 2 80 cm et supérieures, la taille minimale exigée du poney est de ~~1,27m~~ 28m sans fers.

Un certificat de toisage est obligatoire pour tout poney.

Lorsqu'il y a moins de 3 partants dans une série, les poneys seront ajoutés dans la série Chevaux de la hauteur correspondante.

3002.2.2 Séries pour chevaux

- Série Accueil C 40 cm
- Série Niveau 1 C 60 cm + C 60 cm open

- Série ~~Niveau 2 C-80 cm + C-80 cm open~~
- Série A 4 (jeunes chevaux de 4 ans)
- Série ~~Niveau +3 C-90 cm + C-90 cm open~~
- Série ~~C Niveau 3 Promo 90cm~~ ~~Promo~~ (dressage et saut d'obstacles ~~90cm~~ Niveau 3, cross country ~~80cm~~ Niveau 2)
- Série A 5 (jeunes chevaux de ~~5 ans~~ 5 ans)
- ~~Série C 100 cm Promo (dressage et saut d'obstacles 100 cm, cross-country 90cm)~~
- ~~Série C 100 cm + C 100 cm open~~

3002.2.3 Séries Open

~~Plus de série OPEN Un athlète dont le niveau de licence est trop élevé par rapport au niveau de l'épreuve à laquelle il veut participer devra s'inscrire en série Open. Il n'y aura ni prix en espèces, ni prix en nature, ni flots de ruban, ni plaques d'écurie pour les séries Open. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 3, ils seront ajoutés hors classement dans une autre épreuve.~~

3002.2.4 Séries Jeunes chevaux (A 4 & A 5)

Les athlètes titulaires d'une licence ~~C03 ou~~ 08 peuvent participer, ~~dans le classement~~, aux épreuves réservées aux jeunes chevaux de 4 et 5 ans.

~~Les athlètes ayant une licence 03 pourront participer aux épreuves réservées aux jeunes chevaux de 5 ans.~~

3002.2.5 Les paramètres techniques des séries

- Dressage : Chapitre 8 et Annexe 1
- Cross-country : Chapitre 9 et Annexe 2
- Saut d'obstacles : Chapitre 10 et Annexe 3

Article 3003 – Catégories de concours Classic série

3003.1 Catégories liées à l'âge du cavalier

3003.1.1 Cavaliers de poney

En dérogation avec l'Art. 218.1 du RG LEWB, les athlètes peuvent prendre part aux épreuves pour cavaliers poneys à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 9 ans jusqu'à la fin de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans.

3003.1.2 Cavaliers de chevaux

Les athlètes peuvent prendre part aux épreuves pour chevaux à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 10 ans.

3003.2 Concours

Les concours sont organisés par séries comme spécifié dans l'Art. 3002 ci-dessus ; le CO décide les séries, en concertation avec la Commission.

3003.3 Concours pour Jeunes Chevaux

Les chevaux de 4 ans sont autorisés à courir au maximum en Niveau 3 ~~série C-90cm~~

3003.4 Age minimum des chevaux et des poneys

Série	<u>Accueil</u> 60cm	<u>Niveau</u> 1 80cm	<u>Niveau</u> 2 A4	<u>Niveau</u> 3 90cm	A5
Age min	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	5 ans

Article 3004 – Restriction de participation

3004.1 Nombre de chevaux

Un athlète ne peut monter que 2 chevaux par épreuve, avec une limite de 4 au maximum pour un concours de 2 jours et 3 pour un concours de 1 jour. Il doit s'accorder à l'horaire proposé par le CO. En cas de surcharge dans l'horaire ou si le CO est dans l'impossibilité de les intégrer dans le timing, le CO peut diminuer ces nombres, avec remboursement des inscriptions annulées.



3004.3 Championnats L.EW.B.

3004.3.1 Dans un Championnat, un athlète ~~ne peut monter qu'un seul cheval~~ peut monter plusieurs chevaux. Uniquement le meilleur cheval est repris dans le classement final.

3004.3.2 Les athlètes et les chevaux de l'âge approprié, peuvent participer aux championnats juniors ou seniors.

3004.3.3 Les documents sanitaires des chevaux doivent être présentés avant le début de la compétition au vétérinaire du concours. Le lieu et le timing seront communiqués au secrétariat du concours. Les chevaux qui ne sont pas en ordre de vaccination ne peuvent participer et doivent quitter le terrain de concours. Un contrôle du cheval sera effectué à l'arrivée du cross ; ne pas se présenter lors de ce contrôle entrainera l'élimination et une carte jaune.

3004.3.4 La combinaison ~~cavalier~~ qui souhaite participer au Championnat LEWB ne peut pas avoir participé dans une série plus haute que la série qui organise ce Championnat durant l'année en cours et les deux années précédentes.

CHAPITRE III : ADMINISTRATION DES CONCOURS

Article 3005 – Responsabilités des Comités Organisateurs

3005.1 Calendrier

3005.1.1 Le calendrier du concours complet est établi par la Commission en concertation avec les représentants des organisateurs, en tenant compte des dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur et du Règlement Général. Il est soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

3005.1.2 Un championnat ne peut être organisé deux années de suite par le même cercle sauf si aucun candidat qualifié ne se présente.

3005.2 Obligations du CO

3005.2.2 Services

3005.2.2.1 Service Médical : Un contrat avec une société spécialisée en service médical sera souscrit par la CT afin de garantir un service minimum. La présence d'un médecin sur place n'est pas requise.

Article 3008 – Accès aux Concours Classic Série

La publication de l'avant-programme sur le website Equibel fait fonction d'invitation.

3008.3 Championnats de la LEWB

Ceux-ci sont des épreuves ouvertes aux seuls athlètes détenteurs d'une licence émise par la LEWB, et aux chevaux immatriculés conformément aux dispositions du Règlement d'Ordre Intérieur.

3008.4 Participation des chevaux aux concours Classic Série

Dans les catégories Accueil et Niveau 140 cm et 60 cm, les chevaux ~~doivent ne doivent pas disposer d'une immatriculation, mais doivent être enregistrés auprès de la FRBSE~~ soit être immatriculés, soit enregistrés auprès de la FRBSE. Pour les autres séries, l'immatriculation est obligatoire.

CHAPITRE IV : NIHIL

CHAPITRE V : CHANGEMENT DE CATEGORIE

Article 3020 – Changement de Catégorie

3020.1 Passer dans la catégorie inférieure

Une paire athlète/cheval ne peut descendre de catégorie que sur demande écrite et avec l'accord de la Commission Technique ou, sans cet accord, doit participer dans une série open.

Un cheval ayant terminé une épreuve d'un niveau quelconque peut concomitamment descendre de 2 hauteurs maximum avec un autre athlète possédant une licence 02 ou 03. Ce dernier devra remonter dans la série supérieure après 3 classements.

3020.2 Dans les autres cas (Accueil, Niveau-1-2-3 40, 60, 80 et 90 cm), un cheval peut, lorsque l'athlète change, monter et descendre de catégorie à volonté.

~~3020.3 Lorsque la série 100 cm n'est pas prévue, le CO peut organiser, pour les chevaux de série 100 cm, une épreuve série Promo 100 cm. Celle-ci comprend les phases de dressage et de jumping au niveau de la série 100 cm et le cross de la série 90 cm. Un cheval de série 90 cm peut participer en série Promo 100 cm. Il y aura un classement général et des prix facultatifs.~~

3020.3 Lorsque la série Niveau 3 90 cm n'est pas prévue, le CO peut organiser, pour les chevaux de Niveau 3 série 90 cm, une épreuve série Niveau 3 -Promo Promo 90 cm. Celle-ci comprend les phases de dressage et de jumping au niveau de la série Niveau 3 90 cm et le cross de la série Niveau 2 80 cm. Un cheval de série Niveau 2 80 cm peut participer en série Promo Niveau 3 90 cm. Il y aura un classement général et des prix facultatifs.

CHAPITRE VI : ~~BIEN-ETRE DU CAVALIER ET DU CHEVAL~~ ETHIQUE EQUESTRE

Article 3025 – Monte irresponsable

~~Par exception au règlement FRBSE :~~

~~Les athlètes des séries 60 cm peuvent terminer leur cross après une élimination pour des refus ou erreur de parcours.~~

Article 3027 – Carte Jaune

~~Si possible, l'athlète doit être entendu par le GJ avant une décision de lui attribuer une carte jaune. L'athlète a toujours le droit de demander au GJ la raison pour laquelle une carte jaune lui a été délivrée.~~

~~Si pendant le concours, et après plusieurs tentatives, il est impossible de prévenir l'athlète de la carte jaune, il doit en être averti par sa ligue.~~

~~Dès qu'une carte jaune a été attribuée par le GJ, ce fait doit être affiché officiellement au concours.~~

~~Si l'athlète concerné reçoit une nouvelle carte jaune dans les 12 mois qui suivent, le Secrétaire Général de la LEWB transmettra le dossier à la commission disciplinaire qui, dans son jugement tiendra compte du dossier complet afin d'imposer la sanction qu'elle jugera appropriée.~~

CODE DE CONDUITE FEI POUR LE BIEN-ETRE DU PONEY.

La FEI attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être ~~du~~ l'~~cheval/poney~~ équidé soit en tout temps considéré comme souverain. Le bien-être ~~du~~ l'~~équidé~~ ~~cheval/poney~~ ne doit jamais être subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition. Les points suivants doivent être particulièrement pris en compte :

1. Le bien être en Général :

a) Bonne gestion des poneys

L'hébergement et l'alimentation doivent être compatibles avec la meilleure gestion du ~~équidé~~ ~~cheval/poney~~. Foin, nourriture et eau doivent toujours être de bonne qualité et propres.

b) Méthodes d'entraînement

Les équidés ~~chevaux/poneys~~ doivent seulement suivre un entraînement compatible avec leurs capacités physiques et leur niveau de maturité pour les différentes disciplines. Ils ne doivent pas être soumis à des méthodes d'entraînement abusives ou qui provoquent la peur.



c) Ferrure et clous

Les soins des pieds et la ferrure doivent être d'un haut niveau. Les clous doivent être conçus et posés de façon à éviter le risque de douleur ou de blessure.

d) Transport

Pendant le transport, les équidés **chevaux/poneys** doivent être complètement protégés contre les blessures et autres risques de santé. Les véhicules doivent être sécurisés, bien ventilés, maintenus en bon état, désinfectés régulièrement et conduits par du personnel compétent. Un personnel compétent doit toujours être disponible pour s'occuper des équidés **chevaux/poneys**.

e) Transit

Tous les voyages doivent être soigneusement planifiés et les équidés **poneys** doivent avoir régulièrement des périodes de repos avec accès à de la nourriture et de l'eau conformément aux recommandations en cours de la FEI.

2. Aptitude à concourir.

a) Aptitude et compétence

La participation à une épreuve doit être réservée aux chevaux/poneys et aux athlètes de niveau approprié. Les chevaux/poneys doivent bénéficier d'une période suffisante entre entraînement et épreuve. De plus des périodes de repos doivent être prévues à l'issue d'un transport.

b) État de santé

Aucun cheval/poney déclaré inapte ne peut concourir ou continuer à concourir ; un avis vétérinaire doit être recherché en cas de doute.

c) Dopage et Traitement

Tout acte ou tentative de dopage ou de médication illicite est une question sérieuse quant au bien-être et ne doit pas être toléré. Après tout traitement vétérinaire, un temps suffisant doit être accordé pour une totale récupération avant une épreuve.

d) Procédures chirurgicales

Toute intervention chirurgicale qui menace le bien-être d'un cheval/poney en compétition ou la sécurité d'autres chevaux/poneys / athlètes ne peut pas être tolérée.

e) Juments pleines / juments suitées récemment

Les juments ne doivent pas concourir après leur quatrième mois lorsqu'elles sont pleines ou si elles sont suitées.

f) Mauvais emploi d'aides

L'abus d'un cheval/poney en recourant aux aides naturelles ou artificielles (cravaches, éperons, etc.) n'est pas tolérable.

3. Les concours ne doivent pas être préjudiciables au bien-être des poneys.

a) Piste de concours

Les chevaux/poneys doivent être entraînés et concourir uniquement sur des surfaces appropriées et sans danger. Tous les obstacles et conditions d'épreuves doivent être conçus en gardant à l'esprit la sécurité du cheval/poney.

b) Terrains

Tous les sols sur lesquels le cheval/poney marche, s'entraîne ou concourt doivent être conçus et entretenus afin de réduire les facteurs pouvant induire des blessures.



c) Conditions météorologiques extrêmes

Les épreuves ne peuvent pas avoir lieu dans des conditions météorologiques extrêmes qui peuvent compromettre le bien-être ou la sécurité du cheval/poney. Des dispositions doivent être prises pour rafraîchir rapidement les chevaux/poneys après qu'ils aient concouru.

d) Hébergement dans les concours

Les boxes doivent être sécurisés, hygiéniques, confortables, bien ventilés et de taille suffisante selon le type de chevaux/poneys. Doivent toujours être disponibles, de l'eau et une douche.

4. Traitement avec humanité des poneys :

a) Traitement vétérinaire

Un avis vétérinaire doit toujours être possible pendant un concours. Si un cheval/poney est blessé ou épuisé pendant une épreuve, l'athlète doit cesser de concourir et une évaluation vétérinaire doit être réalisée.

b) Centre de référence

Si nécessaire, le cheval/poney devrait être chargé en ambulance et transporté dans le centre de traitement de référence le plus proche pour mise au point et traitement. Les chevaux/poneys blessés doivent recevoir un traitement d'urgence complet avant leur transfert.

c) Blessures pendant une épreuve

L'incidence des blessures survenant en cours de compétition doit être évaluée.

Les conditions de sol des terrains, la fréquence des épreuves et tous autres facteurs de risques doivent être soigneusement étudiés afin d'indiquer les moyens de minimiser les blessures.

d) Euthanasie

Si les blessures sont suffisamment sévères, il peut arriver qu'un cheval/poney doive être euthanasié par un vétérinaire aussi rapidement que possible pour des raisons humanitaires avec l'unique objectif d'abrèger les souffrances.

e) Retraite

Tous les efforts devraient être faits pour s'assurer que les chevaux/poneys soient traités avec sympathie et humanité lorsqu'ils sont retirés de la compétition.

5. Éducation

La FEI encourage tous ceux concernés par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible d'éducation dans leurs domaines d'expertises concernant les soins et le management du cheval/poney de compétition.

CE CODE DE CONDUITE POUR LE BIEN-ETRE DU PONEY
PEUT ETRE MODIFIE DE TEMPS EN
TEMPS ET LES AVIS DE TOUS SONT LES
BIENVENUS. UNE ATTENTION
PARTICULIERE SERA PORTEE SUR LES
NOUVELLES DECOUVERTES DE LA
RECHERCHE ET LA FEI ENCOURAGE LE
MECENAT ET LE SUPPORT POUR LES
ETUDES FUTURES SUR LE BIEN-ETRE.



LEWB



CHAPITRE VII : REGLES GENERALES DE LA COMPETITION

Article 3028 – Classement

3028.1 Élimination

Une combinaison éliminée ne peut prendre le départ à la phase suivante.

Toutefois, dans la catégorie ~~Accueil 0 et Niveau 1 40cm et 60 cm~~, un athlète éliminé dans une phase pourra poursuivre le concours, sauf si cette élimination est due à l'un des motifs suivants :

- Chute du cheval ou de l'athlète dans les phases de saut d'obstacles ou de cross-country.
- Maltraitance du cheval.
- Monte irresponsable.
- Boiterie caractérisée ou épuisement du cheval.

Article 3030 – Annulations et modifications aux inscriptions

3030.1 Wild Cards

Le CO a le droit de délivrer un total de 3 Wild Cards par concours.

Une Wild Card est attribuée à la paire athlète/cheval. Elle pourra être délivrée jusqu'au dimanche minuit qui précède la date du concours. Toutefois, un athlète ne pourra obtenir de Wild Card qu'une seule fois durant la saison.

Le CO doit communiquer les renseignements concernant ces Wild Cards dans les huit heures qui suivent le délai ci-dessus.

Article 3038 – Tenue

3038.1 Général

3038.1.3 Éperons

La longueur des éperons est mesurée de la botte jusqu'à l'extrémité de la tige.

3038.1.3.1 Pour toutes les phases de dressage, cross-country et saut d'obstacles les éperons sont facultatifs.

3038.1.3.2 Les éperons doivent être faits de plastique ou de métal lisse. La tige ~~ne peut pas dépasser 4 cm (maximum 2,5 cm pour cavaliers de poneys)~~ sera de maximum 2.5 cm pour les athlètes participant aux épreuves des séries poneys. La tige est mesurée depuis la botte. La tige doit être sans molette et dirigée vers l'arrière. La pointe doit être arrondie. Si la tige est courbée, les éperons doivent être portés avec la tige dirigée vers le bas. Les éperons en métal avec bouton en plastique dur sont permis ("Éperons d'impulsion"). Les éperons « dummy » sans tige sont également permis.

3038.1.4 Coquilles étriers

les Les coquilles d'étriers sont autorisées par dérogation dans le niveau accueil et le niveau 1 pour les enfants.



CHAPITRE VIII : PHASE DE DRESSAGE

Article 3043 – Administration

3043.1 Types et difficulté des reprises de dressage

Les reprises de dressage sont déterminées par la Commission (voir Annexe 1) et varient selon la série et éventuellement le concours. Elles sont publiées par la LEWB et disponibles sur www.lewb.be.

Les reprises à présenter à chaque concours sont annoncées dans l'avant-programme.

[3043.1.1](#)

[Pour la série Accueil, dans un but pédagogique, le CO à le choix entre le reprise accueil ou la reprise de l'étrier d'or.](#)

CHAPITRE IX : PHASE DE CROSS-COUNTRY

Article 3045 – Règles pour la phase

[3045.1](#) [Idéalement, et dans un but strictement sécuritaire, les séries Accueil poneys et chevaux P40 et C40 devront être organisées dans un espace clos \(piste ou prairie clôturée\)](#)

3045.2 Fautes de temps

3045.2.1 Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie. Terminer entre le temps optimum et les 20 secondes précédentes ne fait pas gagner d'avantage. Des points de pénalité sont encourus au-delà de ce temps optimum jusqu'au temps limite (excepté en [Accueil et 60cm Niveau 1](#)).

Atteindre ou dépasser le temps limite qui est le double du temps optimum, entraîne l'élimination dans toutes les séries.

~~Des points de pénalité sont aussi attribués en cas de parcours trop rapide.~~

~~Excès de vitesse Si un concurrent termine son parcours avec moins de temps que le temps optimum moins 20 secondes, il lui sera compté des points de pénalité calculés sur base de 1 point par seconde au-delà de ces 20 secondes.~~

Article 3046 – Parcours

3046.1 Jalonnement du tracé

3046.1.2 Numéros et lettres

Les parcours seront numérotés dans les couleurs ci-dessous :

- [Accueil 40 cm](#) « au choix de l'organisateur » (mais une autre couleur que celles déjà imposées)
- [Niveau 1 60 cm](#) « Jaune » ;
- [Niveau 2 80 cm](#) « Orange » ;
- [Niveau 3 90 cm](#) « Bleu » ;
- ~~[100 cm](#) « Vert ».~~

[3046.1.3 Série Accueil](#)

~~[Dans un but pédagogique, le CO peut choisir d'organiser la phase de cross en même temps que la phase de jumping, dans un seul et même parcours regroupant des obstacles de CSO et de cross.](#)~~

Article 3048 – Calcul du résultat

3048.1 Fautes aux obstacles

Les athlètes seront pénalisés pour les fautes dues à l'abord ou franchissement d'un obstacle et pour toute chute de l'athlète ou du cheval.

3048.1.1 Désobéissances

- Premier refus, dérobade ou cercle à un obstacle 20 points
- Second refus, dérobade ou cercle au même obstacle 40 points

- En Accueil et Niveau 1 : troisième refus, dérobade ou cercle au même obstacle ou cinquième refus, dérobade ou cercle sur le parcours, à quelque obstacle que ce soit élimination
~~Troisième refus, dérobade ou cercle au même obstacle élimination~~ En niveaux 2 et 3 : troisième refus, dérobade ou cercle sur le parcours, à quelque obstacle que ce soit élimination
 - ~~En 90cm et 100cm, 4^{ème} refus, dérobade ou cercle dans le cross élimination~~
 - ~~En Accueil et Niveau 1 : troisième refus, dérobade ou cercle au même obstacle ou cinquième refus, dérobade ou cercle sur la parcours, à quelque obstacle que ce soit~~ élimination En 40 cm, 60 cm et 80 cm, 5^{ème} refus, dérobade ou cercle dans le cross élimination
 - Pénalité de temps dépassé (sauf pour la série Accueil et Niveau 1, pas de chrono)
0.4 Point/seconde
 - ~~Pénalité de temps trop rapide (cfr 3045.2.1) 1 point/seconde~~
 - Sauter un obstacle hors des fanions – mais le cheval ayant manifestement négocié l'obstacle 15 points
 - Modifier, par l'activation d'un dispositif de sécurité, la dimension d'un obstacle équipé d'un tel dispositif 11 points
 - Monte dangereuse 25 points
- Le jury de terrain à le droit en cas de monte dangereuse, d'arrêter le cavalier.

3048.1.2 Après Élimination

Une dérogation est d'application pour ~~la les~~ séries Accueil et Niveau 1 40 et 60 cm, sauf en cas de chute où l'athlète doit immédiatement quitter le parcours.

Série ~~40 cm et 60 cm~~ Accueil et Niveau 1 : Dans un but éducatif, l'athlète pourra après élimination (suite à 3 refus sur le même obstacle ou 5 refus au total ou une erreur de parcours) ~~sur un obstacle ou 5 refus sur le parcours ou erreur de parcours~~ poursuivre son parcours sans toutefois déranger les athlètes suivants. Il est OBLIGATOIRE de passer à l'obstacle suivant après avoir effectué 3 essais sur le même obstacle.

3048.1.3 Sanctions

Après une élimination dans les séries ~~80, 90, 100~~ Niveau 2 et Niveau 3 et jeunes chevaux de 4 et 5 ans : un athlète éliminé pour une raison quelconque et qui n'a pas quitté le parcours immédiatement après cette élimination recevra une lettre d'avertissement,

Un recours, afin d'annuler cette « lettre d'avertissement », peut être déposé devant la Commission Technique de Complet endéans les 10 jours à dater de l'envoi de ladite « lettre d'avertissement ».

En cas de nouvelle infraction dans un délai de 1 an, le dossier sera transmis à la Commission Juridique.

CHAPITRE X : PHASE DE SAUT D'OBSTACLES

Article 3053 – Calcul des résultats Barème A sans Chrono sans barrage

3053.1 Fautes sur le parcours.

- Renversement d'un obstacle 4 points
- Première désobéissance 4 points (+ 6 secondes si renversement d'obstacle)
- Deuxième désobéissance au cours de la phase ~~8 points~~ élimination
- Dépassement de temps (sauf pour la série Accueil, pas de chrono) 0.4 point/seconde
- ~~Troisième désobéissance au cours de la phase élimination~~
- Chute de l'athlète et/ou du cheval élimination
- Erreur de parcours élimination



CHAPITRE XI : JUMPINGCROSS

Article 3054 – Niveaux de difficultés

3054.1 Série pour poneys et chevaux

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4

Article 3055 – Calendrier et obligations des organisateurs

3055.1 Remise des prix

Le JumpingCross se fait sans classement et sans prix en argent.

Article 3056 – Inscriptions

Les inscriptions se font comme pour les « concours complet »

- Le montant d'inscription s'élève à €40
- La date de clôture se fait 12 jours avant le weekend du concours

Article 3057 – Ranking

3057.1 Exclusion

Les combinaisons seront jugées pendant leurs parcours de saut d'obstacles et de cross-country par les juges de concours complet, TD et stewards.

Article 3058 – Tenue

Le JumpingCross (saut d'obstacle et cross-country) peut être monté en tenue de cross(protection dorsale obligatoire pour le cross).

Article 3059 – Règles pour l'épreuve de cross-country

Si les juges, stewards ou TD estiment qu'une combinaison n'est pas apte à poursuivre le parcours, quelle qu'en soit la raison, ils excluront la combinaison et celle-ci devra immédiatement quitter le parcours.

Pour la phase de cross-country, se référer aux règles du règlement de concours complet.

Article 3060 – Délimitation du parcours de cross-country

Tous les obstacles à franchir doivent être visibles par les juges, les stewards et le TD depuis un point central sur le site du parcours. Si un obstacle n'est pas visible depuis le point central, un juge doit y être obligatoirement présent, avec les moyens de communications nécessaires pendant toute la durée du concours.

Article 3061 – Calcul du résultat du cross-country

Seul un résultat final est donné en fonction de l'obtention d'un MER.



LEWB

Article 3062 – Epreuve de saut d'obstacles

3062.1 Règlement

Le parcours de saut d'obstacles doit comporter au minimum 5 efforts et au maximum 12 efforts. Pendant l'épreuve, un officiel sera toujours présent pour l'épreuve de saut d'obstacles.

Pour la phase de saut d'obstacles, se référer aux règles du règlement de concours complet.

3062.2 Calcul du résultat

Seul un résultat final est donné en fonction de l'obtention d'un MER.

Il n'y a pas de chrono pendant l'épreuve de jumpingcross.

~~CAHIER DES CHARGES CONCOURS COMPLET & AIDE A
L'ORGANISATEUR~~

~~GÉNÉRALITÉS POINTS IMPORTANTS CHECK LIST~~

~~TITRE I : CCC DE DETECTION~~

~~3501 GENERALITES~~

~~3501.1. LES CERCLES OU COMITES ORGANISATEURS (CO) PEUVENT PROPOSER TOUTES LES CATEGORIES PONEYS ET CHEVAUX EN VIGUEUR, MAIS, AU MINIMUM, DEUX CATEGORIES SOUS RESERVE DE CE QUI EST PRECISE AU POINT 3004.2. CELLES CI DOIVENT ETRE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT (DISTANCE MINIMUM, NOMBRE D'OBSTACLES ET HAUTEUR DE CEUX CI)~~

~~3501.2. LES CO DOIVENT DISPOSER DE SUFFISAMMENT DE PLACE POUR PERMETTRE LE BON DEROULEMENT DE CHAQUE PHASE (DR ET SO), INDEPENDAMMENT LES UNES DES AUTRES.~~

~~3501.3. POUR DES RAISONS DE FACILITE D'ORGANISATION ET D'UTILISATION~~

~~DU TERRAIN, LES CO PEUVENT
INVERSER LA SEQUENCE DES PHASES
DE CSO ET DE CROSS. IL EST
CEPENDANT RECOMMANDE DE
RESPECTER DANS LA MESURE DU
POSSIBLE L'ORDRE LOGIQUE DU CCE (1
DRESSAGE – 2 OBSTACLE – 3 CROSS).
LA SEQUENCE DES PHASES DOIT ETRE
PUBLIEE DANS L'AVANT PROGRAMME
ET NE PEUT PLUS ETRE MODIFIEE
APRES PARUTION.~~

~~3501.4. L'ORGANISATION GENERALE D'UN
CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION
EST SUBORDONNEE AU RESPECT DES
INSTRUCTIONS DU DELEGUE
TECHNIQUE (TD) ET A L'APPROBATION
DE LA COMMISSION TECHNIQUE.~~

~~3501.5. LE PARCOURS DE CROSS DEVRA ETRE
PROPOSE A LA VISITE FINALE DU TD,
AU MINIMUM DEUX SEMAINES AVANT
LA DATE DU CONCOURS.~~

~~LE CO DOIT INFORMER LE TD DE L'ÉVOLUTION DES
CONSTRUCTIONS ET LUI PROPOSER
UNE VISITE INTERMEDIAIRE DE
CONTROLE DES QUE LA MOITIE DES
OBSTACLES A ÉTÉ RÉALISÉE.~~

~~CECI IMPLIQUE UN MINIMUM DE TROIS VISITES DU TD
POUR TOUT NOUVEAU PARCOURS ET
DE DEUX POUR LES PARCOURS DÉJÀ
EXISTANTS.~~

~~3501.6. LA COMMISSION TECHNIQUE DOIT
RESERVER UN NOMBRE SUFFISANT DE
JUGES POUR ASSURER LE
DEROULEMENT DES REPRISES DANS UN
DÉLAI RAISONNABLE (PARCOURS DE
DRESSAGE = 10 ATHLETES/HEURE). LE
CHOIX DES JUGES SE FAIT A PARTIR~~

~~D'UNE LISTE OFFICIELLE PUBLIEE
CHAQUE ANNEE PAR LA LEWB~~

~~3502 PARTICULARITES~~

~~3502.1. DRESSAGE~~

~~LE CO DOIT PREVOIR UN RECTANGLE DE DRESSAGE PAR
MAXIMUM 50 PARTICIPANTS POUR
TOUT CONCOURS D'UNE JOURNEE.~~

~~3502.2. CROSS~~

~~3502.2.1. LES PARCOURS 460CM (PONEYS ET
CHEVAUX) :~~

~~LES TRACES PEUVENT SE CONFONDRE A CONDITION
QUE LES COMBINAISONS D'OBSTACLES
SOIENT ADAPTEES A CHAQUE
CATEGORIE.~~

~~3502.2.2. LES PARCOURS 60CM (PONEYS ET
CHEVAUX) :~~

~~LES TRACES PEUVENT SE CONFONDRE
A CONDITION QUE LES COMBINAISONS
D'OBSTACLES SOIENT ADAPTEES A
CHAQUE CATEGORIE LES PARCOURS
80CM (PONEYS ET CHEVAUX) :~~

~~IDEM POINT 1 CI-DESSUS. LE PARCOURS 60CM PEUT
EGALEMENT ETRE UTILISE A
CONDITION QUE SES OBSTACLES~~

~~SOIENT MODULABLES EN HAUTEUR ET EN LARGEUR.~~

~~ILS DOIVENT CEPENDANT PRESENTER DEUX DIFFICULTES NOTOIRES DU CROSS (LISTE CI DESSOUS).~~

~~3502.2.3. LES PARCOURS 80CM (PONEYS ET CHEVAUX) :~~

~~IDEM POINT 1 CI DESSUS. LE PARCOURS 60CM PEUT EGALEMENT ETRE UTILISE A CONDITION QUE SES OBSTACLES SOIENT MODULABLES EN HAUTEUR ET EN LARGEUR.~~

~~ILS DOIVENT CEPENDANT PRESENTER DEUX DIFFICULTES NOTOIRES DU CROSS (LISTE CI DESSOUS).~~

~~LES PARCOURS 90CM :~~

~~CES PARCOURS PEUVENT EGALEMENT SE CONFONDRE AVEC CEUX DES SERIES 60CM ET 80CM. ILS DOIVENT CEPENDANT ETRE RESOLUMENT PLUS LONGS ET MARQUER LA DIFFERENCE DANS LEUR ASPECT. ILS DOIVENT AUSSI PRESENTER UN MINIMUM DE TROIS DIFFICULTES NOTOIRES DU CROSS (VOIR LISTE).~~

~~3502.2.4. LES PARCOURS 90CM :~~

~~CES PARCOURS PEUVENT EGALEMENT SE CONFONDRE AVEC CEUX DES SERIES 60CM ET 80CM. ILS DOIVENT CEPENDANT ETRE RESOLUMENT PLUS LONGS ET MARQUER LA DIFFERENCE DANS LEUR ASPECT. ILS DOIVENT AUSSI PRESENTER UN MINIMUM DE TROIS~~



LEWB

**~~DIFFICULTES NOTOIRES DU CROSS
(VOIR LISTE).~~**

~~LES PARCOURS 100CM :~~

**~~CES PARCOURS DOIVENT SE DIFFERENCIER DE
MANIERE NETTEMENT PLUS MARQUEE
DES AUTRES DANS LEUR ASPECT, LEUR
TRACE ET DANS LEUR CONCEPTION.
LES CONSTRUCTIONS DEVRONT ETRE
PLUS TECHNIQUES AVEC MIN 5~~**

~~DIFFICULTES NOTOIRES DU CROSS ET 3
COMBINAISONS.~~

~~3502.2.5. DIFFICULTES NOTOIRES SONT
CONSIDEREES COMME TELLES :~~

~~• LE PASSAGE DU GUE • LE FOSSE
(MIN
IMU
M
9M)~~

~~• LE COFFIN • LA POINTE~~

~~• LE TRAKHENEN • LE CONTRE BAS~~

~~• LE PIANO (EN
DES
CEN
TE)~~

~~TITRE III : ORGANISATION POINTS IMPORTANTS
A OBSERVER~~

~~3505 GENERAL~~

~~• ASSISTANCE MEDICALE~~

~~• 2 AMBULANCIERS AGREES~~

~~• 1 VEHICULE D'INTERVENTION RAPIDE
TOUT TERRAIN~~

~~• 1 POSTE DE SECOURS AVANCE~~

~~• 1 TALKIE WALKIE RELIE AU PC~~



LEWB

~~LES CHAUFFEURS DOIVENT RECONNAITRE LES
DIFFERENTS ITINERAIRES D'ACCES
AUX OBSTACLES DU CROSS. CETTE
RECONNAISSANCE DOIT SE FAIRE, AU
PLUS TARD, 1 HEURE AVANT LE DEBUT~~

~~DE LA PHASE. UN PLAN SERA REMIS A
TOUS LES CHAUFFEURS.~~

~~SECRETARIAT~~

- ~~• LE SECRETARIAT DOIT ETRE OUVERT
ET FONCTIONNEL 1 HEURE AVANT LE
DEBUT DES EPREUVES.~~

~~BUREAU DE CALCUL~~

- ~~• LE BUREAU DE CALCUL DOIT ETRE
FONCTIONNEL AU DEBUT DES
EPREUVES.~~

~~3506 PHASE DE DRESSAGE~~

~~UNE DEMI HEURE AVANT LA PHASE, CHAQUE JUGE
RECEVRA SON DOSSIER COMPORTANT :~~

- ~~• LA LISTE DES PARTANTS AVEC LEURS
HORAIRE DE PASSAGE~~
- ~~• LES PROTOCOLES RENSEIGNES ET
CLASSES DANS L'ORDRE DE PASSAGE~~
- ~~• UNE CLOCHE OU SONNETTE ET UN
CHRONOMETRE S'IL N'EN POSSEDE PAS~~

~~3507 PHASE DE FOND~~

~~TERRAIN :~~

~~LA QUALITE DU TERRAIN EST UN DES ELEMENTS
FONDAMENTAUX DE LA REUSSITE DE
LA PHASE.~~

~~LE SOL DOIT ETRE SOUPLE ET RESISTANT PAR TOUS
LES TEMPS. IL DOIT ETRE AUSSI
NATUREL QUE POSSIBLE, MAIS EGAL,
EXEMPT DE PIERRES, DE TROUS ET
D'EMPREINTES D'ANIMAUX, SURTOUT
SI LE TERRAIN EST SEC. IL DOIT ETRE~~

~~PARTICULIEREMENT SOIGNE DANS LES
ABORDS ET LES RECEPTIONS.
SIGNALER PAR DE LA PEINTURE
BLANCHE LES RACINES, SOUCHES ET
PIERRES QU'IL EST IMPOSSIBLE
D'ENLEVER.~~

~~OBSTACLES :~~

~~ILS DOIVENT ETRE AUSSI VARIÉS ET NATURELS QUE
POSSIBLE. LEUR SOLIDITE DOIT ETRE
SOIGNEUSEMENT VERIFIEE, MAIS ILS
DOIVENT POUVOIR ETRE FACILEMENT
ET RAPIDEMENT DEMONTES ET
REMONTES EN CAS DE BESOIN.~~

~~ILS DOIVENT ETRE ASSEMBLES AVEC DES CORDES.
ÉVITER LE PLUS POSSIBLE LES CLOUS.~~

~~LE PREMIER OBSTACLE DOIT ETRE A MINIMUM 50 M DE
L'ENCLOS DE DEPART ; LE DERNIER A
MINIMUM 30 M ET MAXIMUM 50 M DE
LA LIGNE D'ARRIVEE.~~

~~ÉQUIPE DE REPARATION :~~

~~PREVOIR UN VEHICULE « TOUT-TERRAIN » EQUIPE DES
OUTILS NECESSAIRES POUR REPARER
LES OBSTACLES DANS LE DELAI LE
PLUS RAPIDE POSSIBLE. CE VEHICULE
RESTERA EN LIAISON RADIO
PERMANENTE AVEC LE P.C.~~

~~SECURITE DU PUBLIC :~~

~~IL FAUT PORTER TOUTE SON ATTENTION AU BALISAGE
DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DU
CROSS. SI LE PARCOURS EST CLOTURE
EN TOUT OU PARTIE, PREVOIR DES
PASSAGES SURVEILLES POUR
PERMETTRE AU PUBLIC ET AU SERVICE
DE SECURITE DE TRAVERSER. CES
PORTES SERONT ELOIGNEES DES~~

~~ZONES DE SAUT, DANS UN ENDROIT
DEGAGE.~~

~~COMMISSAIRE AUX OBSTACLES :~~

~~CHAQUE COMMISSAIRE SERA MUNI DE :~~

- ~~• UN DOSSARD TRES VISIBLE (FLUO PAR
EXEMPLE),~~
- ~~• UN PLAN DE L'OBSTACLE INDIQUANT
CLAIREMENT TOUTES LES
POSSIBILITES DE SAUTS,~~
- ~~• LISTES DE DEPART,~~
- ~~• 1 SIFFLET — 1 CHRONOMETRE — 1
DRAPEAU ROUGE — 1 TALKIE WALKIE,~~
- ~~• FEUILLES DE CONTROLE — 1 PLANCHE
RIGIDE — 2 STYLOS BILLE — CHEMISE
EN PLASTIQUE,~~
- ~~• LUNCH PACKET.~~

~~3508 PHASE DE SAUTS D'OBSTACLES~~

~~POUR PLUS DE SECURITE ET GAGNER DU TEMPS, DU
MATERIEL DE RESERVE SERA DISPOSE
A PROXIMITE DES OBSTACLES QUI~~



LEWB

~~RISQUENT LE PLUS D'AVOIR BESOIN DE
REPARATIONS.~~

~~CHECK LIST RESSOURCES HUMAINES ET MATERIEL~~



LEWB

~~RESSOURCES HUMAINES~~ ~~MATERIEL~~



LEWB

GÉNÉRAL

~~1 DELEGUE TECHNIQUE~~

~~1 PRESIDENT DU JURY~~

~~2 JUGES DE TERRAIN~~

~~1 STEWARD PAR 250
CHEVAUX~~

~~MARECHAL FERRANT~~

~~(TOUS PRESENTS DES LE
DEBUT
DES
EPREUVES)~~

GÉNÉRAL

~~SONORISATION~~

~~RESTAURATION POUR
JURY ET
BENEVOLES~~

~~SANITAIRES~~

~~SYSTEME DE~~

~~COMMUNICATI
ON
(TALKIE
S
WALKIE
S OU
GSM)~~

~~POINT D'EAU + DOUCHE
POUR
CHEVAUX~~

~~FLECHAGE EXTERIEUR
(POUR
INDIQU
ER LE
LIEU DU
CONCOURS)~~

~~FLECHAGE INTERIEUR
(SECRE
TARIAT,
PARKIN
GS, WC,
CROSS,
DRESSA
GE,~~



LEWB

	<p>JUMPIN G, ...)</p> <p>1 WALKIE TALKIE OU GSM POUR LE MAREC HAL</p> <p>QUELQUES BOITES DE GANTS A USAGE UNIQUE (LATEX OU NITRILE) POUR LES STEWAR DS.</p>
<p><u>ASSISTANCE MÉDICALE</u></p> <p>2 AMBULANCIERS AGREES (TOUS PRESENTS DES LE DEBUT DES EPREUV ES)</p>	<p><u>ASSISTANCE MÉDICALE</u></p> <p>1 VEHICULE D'INTER VENTIO N RAPIDE TOUT TERRAI N</p> <p>1 POSTE DE 1ER SECOURS WALKIE TALKIE OU GSM</p>



<p><u>ASSISTANCE</u></p> <p><u>VÉTÉRINAIRE</u></p> <p>1 VÉTÉRINAIRE</p> <p>(PRESENT DES LE DEBUT DES EPREUVES)</p>	<p><u>ASSISTANCE</u></p> <p><u>VÉTÉRINAIRE</u></p> <p>UN BOX POUR CONTROLE</p> <p>WALKIE TALKIE OU GSM</p> <p>1 VEHICULE + VAN</p> <p>POUVANT ACCEDER N'IMPORTE OU DANS LE CROSS</p> <p>1 BACHE ET SANGLES (POUR LES CAS GRAVES)</p>
<p><u>PARKING</u></p> <p>2 PERSONNES AU PARKING</p> <p>CAMION POUR DESIGNER LES EMPLACEMENTS</p> <p>1 PERSONNE AU PARKING</p> <p>VOITURE</p>	<p><u>PARKING</u></p> <p>CAMIONS</p> <p>VOITURES</p> <p>1 TALKIE WALKIE</p>



LEWB

SECRETARIAT

~~2 PERSONNES MIN~~

~~FOURNI
ES PAR
LE CO~~

SECRETARIAT

~~LISTE TEL. DE TS~~

~~INTERV
ENANTS
(SERV.
MEDICA
L,
JUGES,
MAREC
HAL,
FOURNI
SSEURS
RESTAU
RANT,
ELECTR
ICITE,
SONO,
ETC...)~~

~~TABLEAU D’AFFICHAGE
ABRITE
POUR :~~

~~.
DRESSA
GE
(HEURE
S DE
DEPART
)~~

~~. CROSS
(HEURE
S DE
DEPART
+ PLAN)~~

~~.
JUMPIN
G
(HEURE
S DE~~



LEWB

~~DEPART
+ PLAN)~~

~~PHOTOCOPIEUSE +
RESERV
E
TONER~~

~~TELEPHONE OU GSM~~

~~PAPIER A4 ET A3~~

~~STYLOS BILLE — GROS
MARQU
EURS —
MARQU
EURS
FLUOS —
PAPIER
COLLAN
T —
CISEAU
X —
AGRAFE
USE —
AGRAFE
S —
ENVELO
PPES~~

~~REPRISES DE DRESSAGE~~

~~REGLEMENT DU
CONCOU
RS
COMPLE
T~~

~~TALKIE WALKIE~~



LEWB

<p>BUREAU DE CALCUL</p> <p>2 PERSONNES</p>	<p>BUREAU DE CALCUL</p> <p>1 OU 2 PC</p> <p>1 IMPRIMANTE + RESERVE D'ENCRE</p> <p>PAPIER A4 – A3</p> <p>1 TALKIE WALKIE</p>
<p>ATHLÈTES</p>	<p>ATHLÈTES</p> <p>PROGRAMME (FACULTATIF)</p> <p>HEURES DE DEPART (A REMETTRE OU A AFFICHER)</p> <p>NUMERO DE DOSSARD (A DISTRIBUER)</p> <p>REPRISE DE DRESSAGE (FACULTATIF)</p> <p>PLAN DU CROSS (FACULTATIF)</p>



LEWB

DRESSAGE

~~1 JUGE DE DRESSAGE
PAR 50
ATHLET
ES~~

~~(10 PASSAGES = 1 H)~~

~~1 SECRETAIRE PAR JUGE~~

~~1 PERSONNE AU
PADDOCK POUR
APPELER LES
ATHLETES~~

~~LISTES DE DEPARTS (PR
PADDOCK)~~

~~1 OU 2 PERSONNES POUR
APPORTER LES
PROTOCOLES
AU
BUREAU
DE
CALCUL~~

DRESSAGE

~~2 PISTES MIN. DE 40 M X
20 M +
60 M X
20 M
POUR
LES
EPREUVES 90
CM ET
100CM~~

~~CARRES DE DRESSAGE
EN
LATTES
BLANCHES~~

~~LETTRES : A K E H
C M
B F~~

~~NUMEROTATION DES
PISTES :
1 2 3
ETC...~~

~~1 VOITURE OU VAN PAR
PISTE
POUR
LE JURY~~

~~2 CLOCHES (EN
RESERVE)~~

~~2 CHRONOS (EN
RESERVE)~~



LEWB

~~TERRAIN~~

~~D'ECHAUFFEMENT~~

~~REPRISES DE~~

~~DRESSAGE + LISTES HEURES DE DEPARTS A CHAQUE JUGE : REMETTRE AUX JUGES LE NBRE DE REPRISES NECESSAIRE CLASSES DANS L'ORDRE AVEC INDICATION DE L'ATHLETE ET CHEVAL (PREVOIR PETITE RESERVE POUR MODIFICATIONS~~



LEWB

	<p>EVENTUELLES)</p> <p>DECORATION (FLEURS, ARBUSTES)</p> <p>FACULTATIF</p>
--	---



LEWB

~~CROSS~~

~~JURY DE TERRAIN~~

~~1 COMMISSAIRE PAR
OBSTAC
LE~~

~~2 A 3 CHRONOMETREURS
DANS
TRIBUN
E~~

~~1 PERSONNE POUR LE
START
ET
APPEL
DES
ATHLET
ES~~

~~2 PERSONNES MIN POUR
REPARA
TION~~

~~2 PERSONNES POUR
RAMENE
R LES
FEUILL
ES DE
COMMIS
SAIRES
(ESTAFE
TTES)~~

~~CROSS~~

~~OBSTACLES~~

~~FANIONNAGE DES
OBSTAC
LES~~

~~FLECHAGE ENTRE LES
OBSTAC
LES~~

~~BALISAGE (SECURITE DU
PUBLIC)~~

~~SUR LES OBSTACLES A
OPTION
S,
DESSIN
DES
OPTION
S~~

~~NUMEROS AUX
OBSTAC
LES
(MIN 12
—MAX
26
SELON
LES~~



LEWB

~~EPREUVES)~~

~~LETTRES A — B — C~~

~~EVENTUELLES~~

~~40CM : ————— AU~~

~~CHOIX
DE
L'ORGA
NISATE
UR~~

~~60CM :~~

~~— JAUNE/CHIFFRES
NOIRS~~

~~80CM~~

~~— ORANGE/CHIFFRES
NOIRS~~

~~90CM~~

~~— BLEU/CHIFFRES
BLANCS~~

~~100CM~~

~~— VERT/CHIFFRES
BLANCS~~

~~TERRAIN POUR~~

~~ECHAUFFEMENT~~

~~2 OBSTACLES (DROIT +
OXER)~~



LEWB

~~AVEC
FANION
BLANC
ET
ROUGE~~

~~TRIBUNE JURY POUR
DEPART
/ARRIVE
E~~

~~6 CHRONOS~~

~~STARTING BOX~~

~~1 GRANDE HORLOGE AU
STARTI
NG BOX~~

~~COMMISSAIRES AUX
OBSTAC
LES~~

~~DOSSARD TRES VISIBLE
(ORANG
E OU
FLUO
PAR EX)~~

~~LISTE DES DEPARTS~~

~~PLAN DE L'OBSTACLE~~

~~1 DRAPEAU ROUGE~~

~~FEUILLES D'OBSTACLES~~

~~CHEMISE EN PLASTIQUE~~

~~PLANCHE DE BOIS
STYLOS~~

~~SIFFLETS~~

~~TALKIE WALKIE~~

~~CHRONO~~

~~LUNCH PACKET~~

~~ATHLETES~~

~~AFFICHAGE HEURES DE
DEPART
PRECIS
ES~~

~~AFFICHAGE PLAN DU
CROSS
COMPRE
NANT
VITESSE
5
DISTAN
CE,
TEMPS
OPTIMU
M ET
OPTION
S~~



~~JUMPING~~

~~1 CHEF DE PISTE~~

~~2 JUGES~~

~~1 SECRETAIRE~~

~~3 PERSONNES MIN (1
POUR
ENTREE
/SORTIE
+ 2
HOMME
S DE
PISTE)~~

~~1 PERSONNE POUR
RAMENE
R LES
RESULT
ATS AU
BUREAU
DE
CALCUL~~

~~JUMPING~~

~~PISTE D'OBSTACLES~~

~~NUMERO + LETTRES A B
+ D ET A
(DEPAR
T ET
ARRIVE
E)~~

~~FANIONS~~

~~AFFICHAGE HEURES DE
DEBUT
DE
PHASE
(PREVE
NIR SI
DEPART
SELON
LES N°
OU
ORDRE
INVERS
E DU
CLASSE
MENT)~~

~~AFFICHAGE PLAN DU
PARCOU
RS
AVEC
VITESSE
5
DISTAN
CE,
TEMPS
ACCORD
E~~

~~TRIBUNE DU JURY +
TABLES~~



LEWB

	<p>& CHAISE S (MIN 3 PERS.)</p> <p>SONORISATION</p> <p>CLOCHE</p> <p>2 CHRONOS</p> <p>PISTE D'ECHAUFFEMENT</p> <p>2 OBSTACLES (1 DROIT + 1 OXER) + FANION S BLANCS ET ROUGES</p>
<p>REMISE DES PRIX</p> <p>AU MIN. LE PRESIDENT, LE TD, 1 MEMBR E DU COMITE ORGANI SATEUR, SPONSO RS EVENTU ELS</p>	<p>REMISE DES PRIX</p> <p>COUPES — PLAQUES — FLOTS</p> <p>PRIX EN NATURE</p>